



ENQUETE PUBLIQUE

Révision générale du plan d'aménagement local

Dossier d'enquête publique complémentaire : Modifications complémentaires consécutives aux décisions communales faisant suite aux oppositions formulées dans le cadre de l'enquête publique du 17 novembre 2017

Mise à l'enquête publique des modifications complémentaires consécutives aux décisions communales faisant suite aux oppositions formulées dans le cadre de l'enquête publique du 17 novembre 2017.

Seules les modifications effectuées dans le cadre de l'enquête publique complémentaire font partie de la présente procédure et peuvent faire l'objet d'oppositions

Le dossier est consultable au bureau communal d'Echarlens ainsi qu'à la Préfecture de la Gruyère durant la période de l'enquête.

L'enquête publique se termine le 30 avril 2018

Ces plans sont déposés au secrétariat communal où vous pouvez en prendre connaissance et formuler par écrit, **vos éventuelles observations ou oppositions y relatives jusqu'au 30 avril 2018**

Le Conseil communal

Echarlens, le 16 mars 2018